RAPPORT DE VÉRIFICATION

SOCOTEC

DEPARTEMENT DE L'ORNE
HOTEL DU DEPARTEMENT
27 BD DE STRASBOURG
61000 ALENCON

EQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Vérification générale périodique

Type d'équipement	Désignation	Marque	Immat. porteur // Libellé client	Lieu de vérif. Emplacement	Nb Obs	Non vérifié	Mise à l'arrêt préconisée
Appareil de levage	Elévateur de véhicule léger	UNIC	PMVL1	Atelier CTME	0		

Adresse d'intervention :
DEPARTEMENT DE L'ORNE
CTME
RUE LAZARE CARNOT
61000 ALENCON

Mission réalisée le 28/08/24

Date de vérification précédente : 28/08/24
Périodicite : 12 mois / Prochaine vérification : 08/25

Références SOCOTEC :
N° du rapport : 9264A/24/2545
Date du rapport : 30/08/2024
N° d'affaire : 24029264A000022/103000
Désignation : 61 - ALENCON - DEPARTEMENT ORNE - CTME-Vérification générale pér
N° intervention : 9264A240600000000576
Aucune observation

Références Client :
Site : CTME Pont élévateur

1.0.0.1 - EDT810511
Agence Équipements Alençon
Pôle Eqts Picardie-Normandie - SOCOTEC EQUIPEMENTS - Rue Nicolas APPERT - 61250 VALFRAMBERT
Tél. : (+33)2.33.82.77.72
SOCOTEC EQUIPEMENTS - SAS au capital de 8.285.270 euros - 834 096 695 RCS Versailles
Siege social : Immeuble Mirabeau - 5 place des Freres Montgolfier
Guyancourt - CS 20732 - 78182 Saint Quentin-en-Yvelines Cedex - FRANCE - www.socotec.fr

Vérificateur : M MABILLE Pierre
Nombre de pages : 3

cofrac INSPECTION
Accréditation SOCOTEC Equipements
n°3-1593
Liste des implantations et portée disponibles sur www.cofrac.fr

SOCOTEC

COMPTE-RENDU DE FIN MISSION

En fin de mission, un compte-rendu verbal reprenant les informations essentielles de la vérification a été réalisé par l'intervenant SOCOTEC auprès de M. LEROY.

MODALITES DE LA VERIFICATION

Accompagnateur : M. LEROY

Le contrôle a été effectué conformément aux exigences réglementaires ou contractuelles :
- par l'examen visuel des parties accessibles ou rendues accessibles à la demande du vérificateur ;
- par des essais de fonctionnement ;
- par des essais en charge pour les appareils de levage.

La liste des points de vérification figure en annexe du présent rapport.

VERIFICATION DE L'EQUIPEMENT

1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Elévateur de véhicule léger
Constructeur / Marque	UNIC
Type	CM
Numéro de série	7858
N° ou repère client	PMVL1

2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Configuration	Electrohydraulique mobile
Equipement de préhension ou de support de charge	Mono vérin à prise sous coque
Suspentes	Chaînes à mailles jointives 4x5 pas de 38.1mm
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	3000kg

3. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	12
Périodicité retenue par le client (mois)	12
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Documents mis à disposition de l'appareil adaptés à la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mis à disposition présents
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification
Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Aucun moyen d'accès nécessaire pour la vérification
Lieu de vérification / Emplacement	Atelier CTME

4. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	3000
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Masse répartie sur les bras

5. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défectuosité.

SOCOTEC

ANNEXE 1 : Liste des points de vérification des équipements de travail (EdT)

Les vérifications réalisées par SOCOTEC en sa qualité d'organisme tierce partie permettent de répondre aux exigences réglementaires prises en référence et rappelées pour chaque équipement dans le chapitre « Conditions particulières de vérification ».

La vérification a porté sur l'état de conservation et de fonctionnement des points suivants (1), dans la limite de la nature de l'équipement de travail et des dispositifs dont il est pourvu lors de la vérification.

Pour les appareils de levage, elle comporte des essais en charge dans la mesure où les conditions nécessaires de réalisation de ces essais sont réunies.

La vérification n'a pas porté sur l'état de conformité des équipements de travail.

Appareils de levage

Accès installés à demeure
• Accès au(x) poste(s) de conduite
• Accès au(x) support(s) de l'appareil
• Autres accès pour entretien, vérification
Chemin de roulement - Supports
• Voie de roulement, rails
• Poteaux, corbeaux, potence, ancrages, fixations
• Assise, scellement, appuis
• Butoirs, amortisseurs
• Ancrages, amarrage, haubanage
• Mise à la terre de la voie
Châssis - Ossature - Structure - Porteur
• Assemblages, liaisons, fixations
• Châssis - Porteur - Ossature – Structure – Poteaux/mâts
• Mât(s), flèche, contre flèche
• Plaques de dérive
• Organes de roulement (pneumatiques, chenilles, galets ...)
• Chasse-objets ou dispositif équivalent
• Stabilisateurs et leurs dispositifs de maintien
• Lests ou contrepoids
Mécanismes
• Groupes motoréducteurs
• Treuil
• Systèmes vis/écrou
• Systèmes pignon-crémaillère/couronne/chaîne
• Système à ciseau(x)
• Autres organes de transmission et d'accouplements
• Freins des mouvements concourant au levage
• Freins des mouvements horizontaux / translation / orientation
• Autres freins (2)
• Organes mobiles de transmission et leurs protections
• Mécanisme de réglage d'assiette
Suspentes - Tambours - Poulies
• Câbles – Chaînes – Sangles
• Attaches – Points fixes – Boîte à coin
• Tambours – Poulies – Tourteaux
Dispositifs de préhension et support de charge
• Moufle – Crochet – Linguet de sécurité
• Fourche – Godet – Pince – Eperon – Potence - Grappin
• Electroaimant, préhension par le vide (ventouses, ...)
• Dispositif lié à la défaillance d'énergie
• Support de charge
• Habitacle, panier, nacelle
• Autres dispositifs de préhension
Equipement électrique
• Enveloppes (coffrets, armoires, boîtiers, ...)
• Equipements électriques
• Liaisons et raccordements
• Interconnexion des masses métalliques

Equipement hydraulique
• Equipements hydrauliques
• Liaisons et raccordements
• Niveaux - Pression
• Filtres
Equipement pneumatique
• Equipements pneumatiques
• Liaisons et raccordements
• Pression
• Filtres - Echappements
Equipement thermique
• Moteur
• Réservoir de carburant – Bouteille de gaz
• Protection des éléments mobiles du moteur
• Protection contre les brûlures (échappement, ...)
Poste(s) de conduite
• Implantation
• Constitution, fixations, plancher
• Protection contre les chutes de hauteur
• Protection du conducteur (protège tête, toit, FOPS, ROPS, ...)
• Protection contre les risques mécaniques
• Plate-forme rabattable
• Visibilité (vitrages, essuie-glace, rétroviseurs, miroir, ...)
• Extincteur en cabine ou sur l'appareil
• Siège et ceinture de sécurité
• Chauffage - Éclairage
• Condamnation d'accès (clé, code)
Organes de service
• Organe de mise en marche
• Organe(s) d'arrêt général / au poste de travail / d'urgence
• Organe de commande à action maintenue
• Dispositif limitant l'utilisation aux personnes habilitées
• Poste de dépannage ou de sauvetage
• Commandes à distance
• Autres organes de service (boutons poussoirs, ...)
Dispositifs d'alerte et de signalisation
• Dispositifs de signalisation (voyants, afficheurs, ...)
• Dispositifs d'alerte (visuels, sonore, ...)
Affichage et consignes
• Affichage de la charge maximale utile (CMU)
• Tableau des charges - Abaques
• Avertissements - Consignes
Dispositifs de sécurité
• Se reporter aux dispositifs listés pour chaque appareil (2)
Gestion des sources d'énergies
• Dispositifs de séparation / dissipation
Eclairage incorporé à l'appareil
• Eclairage de la zone de travail et/ou de circulation routière

(1) La liste est donnée à titre indicatif et ne peut être retenue comme la liste exhaustive des points de vérification

(2) La nature de ces organes et dispositifs spécifiques est indiquée dans le descriptif de chaque équipement de travail vérifié.